

👉 LE MOT DE MADAME LE MAIRE



Nous vivons depuis le 16 mars une crise sanitaire sans précédent qui a des répercussions sur nos vies personnelles et professionnelles. Depuis le début de la pandémie, nous avons dû faire preuve de discipline les uns envers les autres en respectant les distanciations sociales. Les liens sociaux s'en sont vus diminués voir même stoppés. Je tiens donc à remercier l'ensemble des habitants qui ont fait preuve d'exemplarité et de solidarité pendant cette période.

Je tenais aussi à exprimer ma gratitude aux agents municipaux qui ont maintenu leurs missions aux services des autres pendant le confinement.

Cette crise est aussi venue troubler la vie municipale. Lors des élections du 15 mars, vous nous avez accordé votre confiance pour diriger notre commune pendant les six ans à venir. Le 27 mai nous avons enfin pris nos fonctions avec comme objectifs la proximité, l'écoute, l'engagement et la transparence. Prenez soins de vous et de vos proches !

Véronique RAVET

👉 PRÉSENTATION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

👉 **Véronique PITTION**

Adjointe déléguée aux finances et Budget

👉 **Benoit VINCENT**

Adjoint délégué à l'Urbanisme, Travaux, Bâtis, Energie et Réseaux

👉 **Chantal GUILLAUBEZ**

Adjointe déléguée au Sociale

👉 **Daniel MILLET**

Adjoint délégué aux Forêts, Espaces Verts et Voirie

👉 **Catherine NIOGRET**

Adjointe déléguée au Scolaire et Périscolaire

👉 **Hervé PICHON**

Adjoint délégué à la Communication, Vie associative, Culture et Sport

👉 **Eric PARNALLAND :**

Conseiller municipal délégué au Conseil Municipal des enfants

👉 **Catherine BUFFAUT, Jean Pierre GAILLARD, Martine COLOMBET, Carlos FERNANDES**

CERQUEIRA, Marilyn FRATTER, Alain BOURGEON, Peggy BARBERIS, David KILIC, Yuksel OZDEMIR, Claude BOURDONNAY, Fabienne RHODET, Thierry PERDRIX, Christine DE MATOS, Michel BARBIER Conseillers municipaux du groupe majoritaire.

👉 **Natacha LORILLARD, Jannick PARIS-CADET, Franck LORA-RONCO, Christophe ARMETTA, Aimé GROSSIORD** Conseillers municipaux du groupe "Les élus minoritaire".



SOMMAIRE

Page 1

- Mot de Madame le Maire
- Présentation du nouveau conseil municipal
- Tribune des élus minoritaires

Page 2

- Point COVID
- Taille des haies
- Marais : interdiction de chasser
- Travaux réalisés
- Brèves municipales

Page 3

- Collecte des encombrants
- Bruit et voisinage
- Notre histoire... et notre futur

Page 4

- Du nouveau à Bellignat !
- Bloc Notes
- Infos CCAS

**COMMISSION
COMMUNICATION**

TRIBUNE DES ÉLUS MINORITAIRES

Chères concitoyennes, chers concitoyens,
La campagne électorale nous a permis de faire de belles rencontres entre colistiers et avec les électeurs. Nous vous remercions chaleureusement pour vous être rendus aux urnes au début de cette période qui s'annonçait incertaine par rapport à la pandémie. Vous avez été 35,95% des votants à nous avoir fait confiance. Nous restons à votre écoute, au plus proche de vos préoccupations. Prenez soin de vous, nous vous souhaitons un bel été.

Les élus minoritaires



POINT COVID



Merci à nos couturières bénévoles de la commune d'avoir confectionnés plus de 5 300 masques tissus pour tous nos habitants.

Cette solidarité est une richesse...

Le budget alloué par la commune pour l'achats de l'ensemble des masques et des fournitures a été de 25 000 €.



Notre marché s'adapte...

Une entrée et une sortie différentes, mise à disposition de gel hydroalcoolique, espacement des stands ont été les mesures mises en place.

Soutien à nos commerces et nos professionnels de santé

Une fond de solidarité a été débloqué par la municipalité à hauteur de 30 000 € sous forme de subventions (via le pôle de commerce) et/ou de remise de loyers.

TAILLE DES HAIES



Il est du devoir de tout citoyen d'entretenir les plantations qui longent les voies publiques (conformément aux articles 671 et 673 du code civil) pour éviter tout accident par manque de visibilité et obliger parfois les piétons à marcher sur la chaussée.

Nous allons procéder à une campagne de sensibilisation qui sera initiée par un courrier dans les prochains jours.

MARAIS : INTERDICTION DE CHASSER

La chasse est désormais interdite dans le marais de Bellignat le long de la voie douce.



TRAVAUX TERMINÉS



Remplacement des dalles par du béton désactivé



BRÈVES MUNICIPALES



Récompenses CM2

Cette année, la nouvelle municipalité a tenu à changer les habitudes et à offrir aux élèves de CM2, afin de les féliciter pour leur passage en sixième, un bon d'achat pour des fournitures scolaires. Catherine NIOGRET, adjointe au scolaire et madame le Maire sont passées dans les écoles pour les distribuer. Celui ci permettra à chacun de se faire plaisir pour la prochaine rentrée scolaire. Nous souhaitons à toutes et à tous, une belle réussite scolaire pour la suite...

CME

Le conseil municipal des enfants s'est réuni le 01 juillet avec la nouvelle équipe du conseil municipal autour d'Éric PARNALLAND délégué à l'animation du CME. Ce sera leur dernière réunion car dès la rentrée scolaire prochaine, un nouveau CME sera élu par les écoles.

Les enfants de ce conseil quittent leur fonction avec une meilleure connaissance du fonctionnement d'une mairie et des souvenirs plein la tête des visites faites durant leur mandat (ONU à Genève, Senat à Paris avec le CME d'Oyonnax...). Les enfants se joignent à nous pour remercier l'équipe précédente et souhaite réussite au prochain CME.





PETIT RAPPEL POUR LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Un déchet est appelé «encombrant» lorsqu'il est trop volumineux ou trop lourd pour être collecté de manière classique avec les ordures ménagères ou être emmené en déchetterie par les usagers.



Les déchets acceptés :



- gros électroménagers : réfrigérateurs, congélateurs, cuisinières, lave-vaisselle, lave linge, caves à vin, grosse télévision,
- mobiliers : tables, fauteuils, chaises, canapés, matelas, lits, sommiers, armoires, bureaux,
- matériaux : parois plastiques, longues planches,
- matériaux sanitaires : douche, baignoires, bidets, lavabos,
- équipements sportifs : rameurs, vélos d'appartement, planche à voile, vélos, tricycles,

Lors d'un nouvel achat d'appareils électroniques, le magasin est tenu de reprendre votre ancien appareil gratuitement. Cela fait partie de l'éco-participation.

Les déchets interdits



- petits électroménagers : ordinateurs, lecteurs DVD ou vidéo, radios, réveils, chaînes hifi...
- matériaux ou objets très lourds : béton, cuves en béton ou métallique,
- autres matériaux : verres ou assimilés (vaisselle), fenêtres ou baies vitrées, barbelés, pneus,
- produits dangereux : bouteilles de gaz, pots de peinture, batteries, cuves à fioul, plaques fibrociment,
- contenants pleins, sacs poubelles,
- déchets verts,
- déchets de chantier : gravats, décombres, déblais ...,
- recyclables : emballages plastiques, cartons, papiers, verre alimentaire,
- véhicules à deux roues : type mobylette, moto, scooter.

Ces déchets devront être déposés en déchetterie ou auprès de repreneur spécialisé.

Attention pas de collecte au mois d'août.

Les prochaines dates de collecte des encombrants seront les mercredi 03/09, 07/10, 04/11, 02/12.



Les points d'apport volontaire SIDEFAGE ne sont pas des lieux de dépose des encombrants et poubelles.



BRUIT et VOISINAGE

Les beaux jours reviennent et avec eux les bruits liés aux activités extérieures, aux travaux et au jardinage ...

Pour les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils causant une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que les tondeuses, motoculteurs, tronçonneuses, nettoyeur haute pression, perceuse, raboteuse, scie, pompe d'arrosage ne sont autorisés qu'aux horaires suivants (selon arrêté préfectoral) :

- les jours ouvrables de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00



Les occupants de locaux privés doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés tels que les appareils ménagers, dispositifs de ventilation, de climatisation, d'exploitation de piscines, appareils diffusant de la musique, machine utilisées pour des travaux...

Les propriétaires d'animaux doivent prendre toutes les mesures pour le repos et la tranquillité des habitants. **Il est interdit de jour comme de nuit, de laisser aboyer, de façon répétée ou prolongée un ou des chiens.**



NOTRE HISTOIRE ... et NOTRE FUTUR

BELLIGNAT D'ANTAN

Afin d'alimenter cette rubrique dans nos prochaines diffusions, nous faisons appel à vous si vous avez d'anciennes cartes postales, d'anciennes photos ou des articles de presse sur la communes que nous pourrions partager dans cette rubrique.

Merci à vous !

Pour cette fois-ci, nous vous proposons ce poème qui nous a fait réfléchir pendant le confinement et qui prend tout son sens dans la période actuelle.

La poupée Terre

Si j'avais une poupée, je l'appellerais terre. Elle aurait des beaux yeux, des yeux bleus de rivière. Elle aurait un manteau de fleurs et de forêt. Où tous les animaux aimeraient se cacher. Elle aurait une robe de lacs et d'océan. Qui couvrirait ses pieds de vagues de diamant. Elle aurait des cheveux de brume et de nuages. Je la conseillerais et je dirais aux grands. Arrêtez de souiller sa robe d'océan. Arrêtez de brûler son manteau de forêt. Regardez ses cheveux rongés par vos fumées. Enlevez vos poisons de ses beaux yeux-rivières. Laissez les animaux vivre en paix avec terre. Je la protégerais et je dirais aux grands. Que cette poupée-là appartient aux enfants.

Pierre Chêne



COMMERCE



Le Restaurant - bar le Renouillu est de nouveau ouvert !

Nouveau Challenge pour la nouvelle propriétaire...



Natacha Hôtelier aux commandes, Annie et Nathalie en salle, Johnny en cuisine vous accueillent au restaurant - bar sur la place de Bellignat.

Venez boire un café le matin, déjeuner à midi, prendre le soleil l'après midi autour d'un verre sur la terrasse ou boire l'apéritif avec quelques tapas le soir...

ASSOCIATION



Le mot du président, Mr Manuel DA ROCHA

" Nous avons créé à Bellignat une association de voitures radio commandées tout terrain afin de permettre à tous la pratique du modélisme de loisir, enfants et adultes, filles et garçons.

*Le dimanche 19 juillet à partir de 10 heures, nous organisons une journée découverte sur la piste mise à disposition par la Mairie située "Chemin de la caserne". Vous aurez la possibilité de faire un essai et de partager notre passion. Vous pourrez également voir une démonstration de différents modèles (électriques et thermiques). L'adhésion à notre association sera également possible sur place. Buvette et sandwiches - Entrée gratuite
Merci de votre visite "*

 **BLOC NOTES**

14 juillet - Fête Nationale

Cette année dans le contexte sanitaire particulier, seule la cérémonie au monument aux morts est maintenue.

26 / 27 - Fête Patronale

La mairie a annulé les activités habituellement proposées, mais permet aux forains de venir s'installer.

06 septembre - Montée de la Combe au Noir

Suivez l'Agenda des Manifestations sur notre site internet (mise à jour régulière en fonction des évolutions sanitaires liées au COVID).

 **INFOS CCAS**

CCAS - INSCRIPTIONS

Les personnes de 70 ans et plus, résidant à Bellignat et non encore inscrites, sont invitées à le faire au secrétariat de la mairie **avant le 31 août 2020** pour bénéficier des avantages du **Centre Communal d'Action Sociale** (merci de vous munir de votre pièce d'identité et de votre justificatif de domicile).

PERMANENCE CCAS

Jusqu'au 1^{er} septembre, uniquement sur rendez-vous.

A partir du 1^{er} septembre, le 1^{er} jeudi de chaque mois (renseignez vous en mairie).



Le site internet de votre commune est en cours de mise à jour

Nous vous rappelons l'existence d'un email de contact lepetitrenouillu@gmail.com pour toutes remarques ou demandes d'informations que nous pourrions éventuellement diffuser dans les prochains "Le petit Renouillu"

Toutes l'équipe municipale vous souhaite un agréable été et de belles vacances.

Le petit Renouillu - N° 19 - Juillet 2020

Journal municipal abordant différents sujets d'actualité passés ou à venir de la vie communale, sans recours à la publicité. Aucune démarche commerciale n'est et ne sera pratiquée. Il est distribué gratuitement et également disponible à l'accueil de votre mairie.

Mairie de Bellignat - BP 47 - 01100 BELLIGNAT - Tél 04 74 77 60 32 - www.bellignat.fr

Email de contact : lepetitrenouillu@gmail.com

